LES ORIENTATIONS FONDAMENTALES DU PADD

Le **Projet d'Aménagement et de Développement Durables** (PADD) fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme, du logement, des transports et des déplacements, d'implantation commerciale, d'équipements structurants, de développement économique, touristique et culturel, de développement des communications électroniques, de qualité paysagère, de protection et de mise en valeur des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation et de mise en valeur des ressources naturelles, de lutte contre l'étalement urbain, de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques.

Construit à l'issue d'un processus participatif élargi à tous les acteurs du territoire, le PADD expose les objectifs partagés par l'ensemble de ces acteurs à l'horizon 2030 pour les 80 communes du territoire.

1 OBJECȚIF FÉDÉRATEUR PARTAGÉ:

Maintenir la qualité du cadre de vie du Sud Gard et en faire un vecteur d'attractivité et de bien-être pour ses résidents et usagers.

1 AMBITION:

Planifier le développement économique du Sud Gard pour renforcer son rôle de « porte d'entrée » de la Région Occitanie et sa situation de carrefour entre le couloir rhodanien et l'arc méditerranéen, propice à la création d'emplois.

1 IMPÉRATIF :

S'appuyer sur l'identité « composite » du Sud Gard, riche de sa variété de paysages, de cultures, de sensibilités environnementales..., une identité plurielle qui doit être valorisée par un projet commun.

1 ÉCHÉANCE :

Des objectifs à l'horizon 2030.

1 RÉALITÉ :

Comme tous les territoires méditerranéens, le Sud Gard est un territoire attractif dont la démographie ne cesse de croître... le SCoT doit anticiper ces développements et les encadrer pour limiter les impacts environnementaux, sociétaux et économiques.



CLÉS

450 000

habitants pour l'ensemble du territoire d'ici 2030

3 000

Logements produits par an dont 20% destinés à la production de Logements Locatifs Sociaux

10 000

Nombre d'emplois productifs visés d'ici 2030





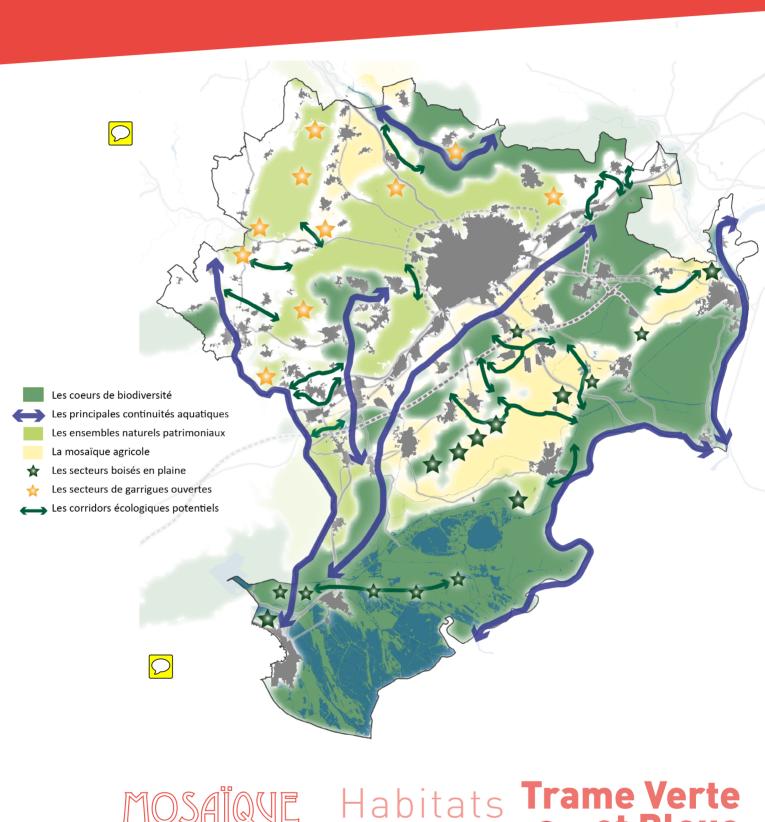
UN TERRITOIRE DE RESSOURCES

Le PADD fixe comme 1ère orientation de « ménager » les ressources du territoire.

À la fois riche et fragile, le socle environnemental et paysagé du SCoT Sud Gard est composé d'une mosaïque de milieux, d'habitats, de paysages, qui sont autant de ressources et de richesses pour le territoire. Fragilisées par le changement climatique et la pression démographique, les ressources naturelles doivent être exploitées de manière raisonnée.

Le défi que doit relever le territoire est de proposer un projet d'aménagement ambitieux conciliant la préservation et la mise en valeur de l'écosystème naturel et les objectifs de développement. La définition d'une armature des espaces agricoles et naturels cohérente avec les objectifs régionaux et locaux, la préservation et la valorisation des éléments de paysage identitaires et patrimoniaux... l'encadrement de la consommation des ressources énergétiques, en eau, en espace, en granulat... sont autant d'objectifs que le PADD propose pour garantir un projet d'excellence environnementale.

La **transition énergétique et écologique des territoires** doit être amorcée, le SCoT doit contribuer activement à cet enjeu collectif.





LITTORAL zone inondable





UN TERRITOIRE ORGANISÉ ET SOLIDAIRE

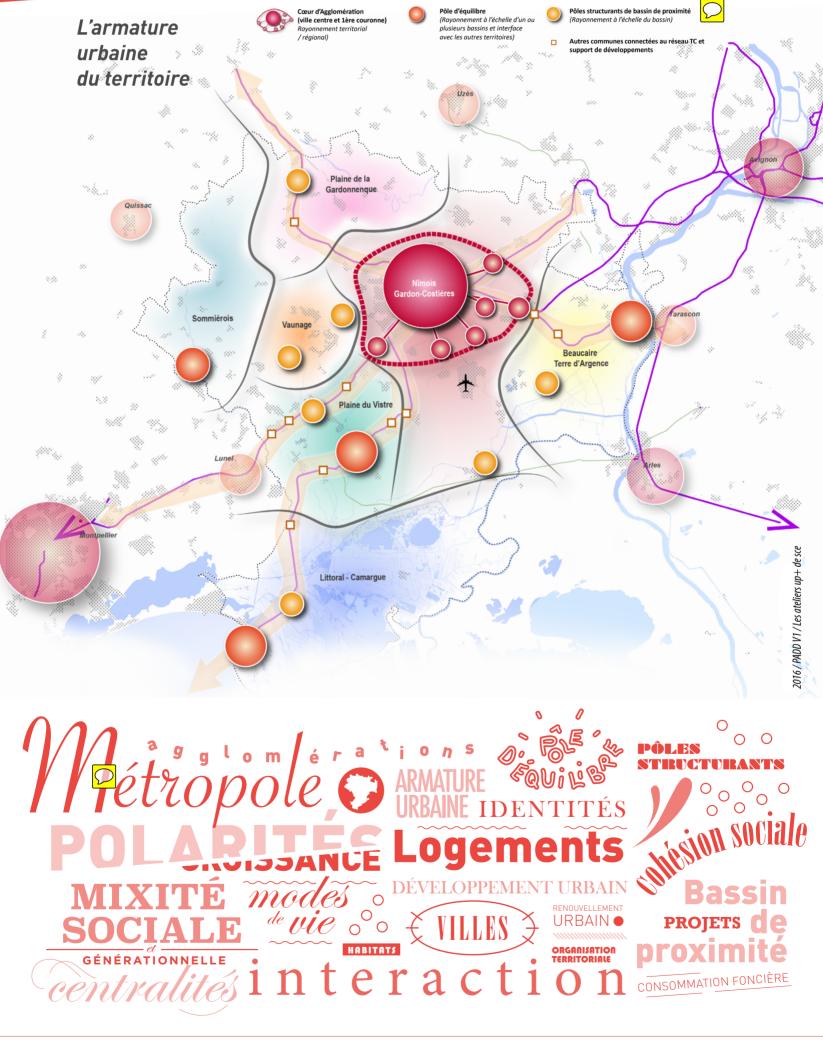
Le PADD fixe comme 2^e orientation d'organiser un développement équilibré et solidaire du territoire.

Répondre aux besoins des habitants, actuels et futurs, et maîtriser l'urbanisation, c'est le double enjeu auquel le territoire Sud Gard est confronté. Le SCoT doit apporter des réponses à l'échelle du quotidien, pour tous les besoins (logements, lieux de travail, formation, équipements de loisirs, commerces...), en privilégiant les relations de proximité et en valorisant le cadre de vie.

Le PADD propose d'organiser le développement du territoire en s'appuyant sur :

- La recherche d'une cohérence entre développement urbain et desserte par les transports collectifs
- Une répartition du développement entre 7 « bassins de proximité »
- La définition d'une armature urbaine hiérarchisée pour organiser les développements en cohérence avec le fonctionnement territorial souhaité et le déploiement des équipements et services à la population.
- La modération de la consommation foncière en priorisant le renforcement et la densification des espaces urbains existants et la programmation d'extensions urbaines durables.

Sur la base de cette organisation, le PADD fixe des objectifs quantitatifs afin d'équilibrer les efforts de production de logements.





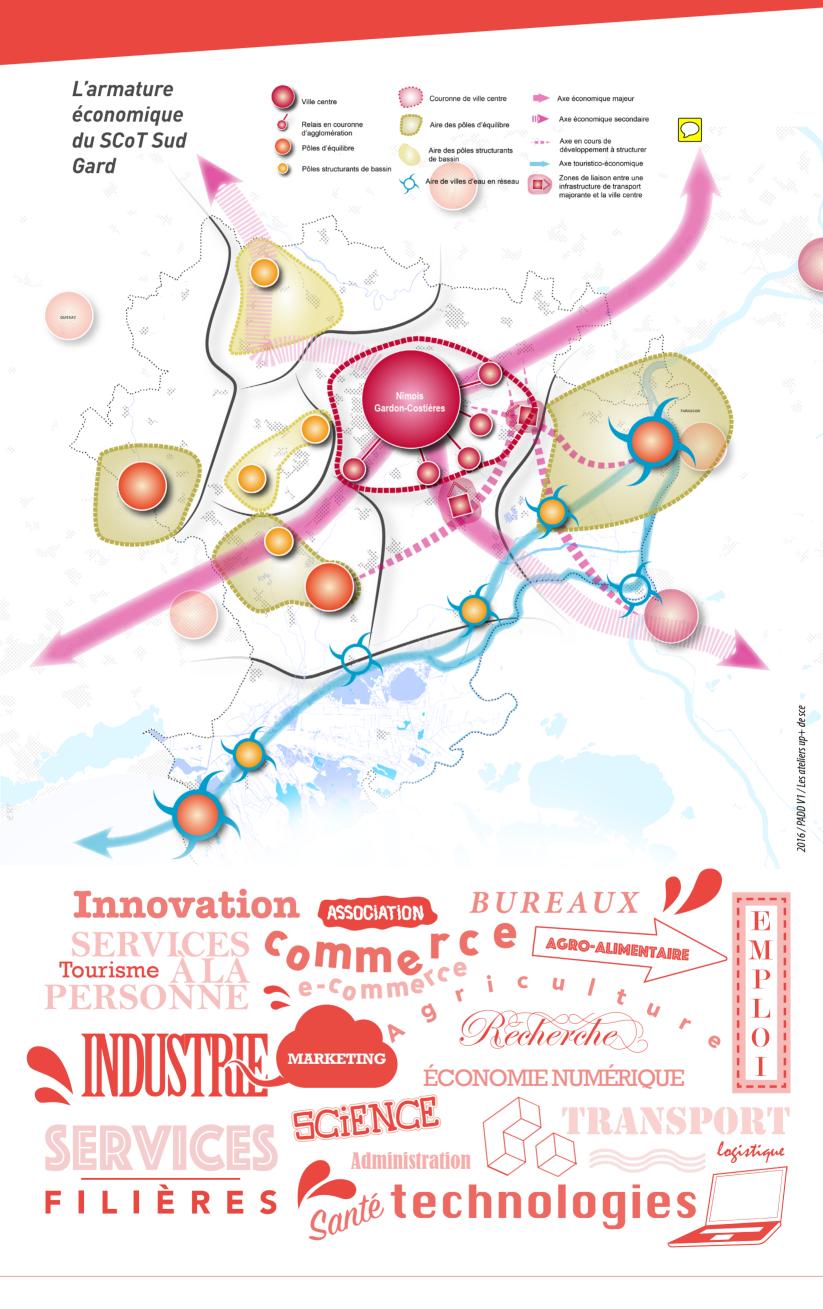


UN TERRITOIRE ACTIF

Le PADD fixe comme 3e orientation de dynamiser l'attractivité économique du territoire Sud du Gard.

Aménager un territoire, à la fois équilibré et actif, nécessite d'accueillir de nouvelles populations, des entreprises et des services et de valoriser cette richesse comme facteur d'attractivité de territoire. Dans un contexte géographique et institutionnel en pleine évolution, le SCoT Sud Gard doit se positionner comme un territoire charnière à l'interface de 3 grandes Régions et faire évoluer son modèle économique pour dynamiser l'attractivité et favoriser la création d'emplois.

Le PADD propose une véritable stratégie de développement économique dont l'objectif est de créer un écosystème favorable à l'implantation et au développement des activités et de diversifier le tissu économique local par le maintien, la structuration et le développement des activités traditionnelles (commerces, artisanat, industrie, agriculture, tourisme) et des activités innovantes à forte valeur ajoutée.







UN TERRITOIRE EN RÉSEAUX

Le PADD fixe comme 4^e orientation d'organiser une mobilité efficace et durable.

Les besoins en déplacement vont croissant, notamment en raison de l'évolution des modes et des rythmes de vie. Le SCoT Sud Gard doit garantir la cohérence entre les réseaux et l'organisation urbaine et favoriser la mobilité pour tous et à toutes les échelles. Le PADD définit une armature des déplacements qui s'appuie sur l'interconnexion des infrastructures de transport collectif structurantes du territoire afin de proposer des offres de transport intermodales, interopérables et coordonnées à l'échelle du territoire : la ligne LGV et la future gare de Manduel-Redessan, l'étoile ferroviaire, les transports en commun en site propre existants et projetés (lignes T1 et T2), les ports, le réseau cyclable...

L'interconnexion des différents modes de transport passera également par une synergie entre le réseau de transport collectif et le réseau de voirie, par une armature d'interfaces multimodales hiérarchisées et réparties sur le territoire (pôles d'échanges multimodaux, P+R, aires de covoiturage...). Le PADD conforte la place des modes de déplacements actifs sur le territoire (le vélo, les nouveaux modes comme la trottinette, le roller... et le piéton en ville) en développant un réseau cyclable et des continuités d'itinéraires mais également en promouvant les différents usages du vélo (déplacements domicile - travail/études/loisirs) et en stimulant une culture commune de la mobilité active.



